

# Réglementation compétitive CD86 2023-2024

Quelques informations et rappels concernant le fonctionnement du Comité Départemental pour cette saison. Les changements par rapport aux anciennes habitudes nous permettront d'harmoniser notre fonctionnement avec celui du Comité Régional et éviter les confusions entre les différentes étapes compétitives.

- **ENGAGEMENTS EN COMPETITION :**

Tous les engagements sont à réaliser sur la plateforme EngaGym, via le site de la FFGym et votre identifiant club. Ci-dessous les dates butoirs pour les engagements par discipline :

		Première étape compétitive	Ouverture des engagements	Fermetures des engagements
GAM	Individuels	Département	01/11/2023	25/11/2023
	Equipes	Département*	01/11/2023	25/11/2023
GAF	Individuels	Département	01/11/2023	25/11/2023
	Equipes	Département*	01/11/2023	25/11/2023
GR	Individuels	Département		01/10/2023
	Ensembles	Département		
TEAM		ID**		03/01/2024
TUM		Région		03/01/2024
TRAMPO		Région		03/01/2024

GAM : Individuel Nationale A optionnel 16 ans et + : Il est nécessaire d'engager les gymnastes sur cette catégorie et également sur les catégories correspondant aux agrès sur lesquels chaque gymnaste va concourir.

\*GAM/GAF : Particularité pour la catégorie Nationale 12 ans et + : pas d'étape départementale, les engagements se font directement sur l'étape interdépartementale.

\*\*TEAM : Le FestiGym Départemental est une étape facultative, la date des engagements est fixée au 25 novembre comme les autres compétitions départementale. ATTENTION : Il faudra absolument engager vos équipes sur l'étape inter-départementale, même si elles ont déjà participé au FestiGym Départemental.

- **FORFAITS :**

Les forfaits sont à déclarer via la plateforme EngaGym.

En cas de demande de repêchage pour l'étape compétitive suivante, le demande de forfait devra être justifié par un certificat médical, transmis via EngaGym au comité (départemental ou régional) en charge de la compétition concernée.

La date de forclusion pour les compétitions départementales est dorénavant fixée **à 10 jours avant le début de la compétition**, ce qui correspond au mercredi de la semaine précédant celle de la compétition.

- Si le forfait est déclaré avant cette date de forclusion, les droits d'engagement à la compétition ne sont pas dus pour le/la gymnaste ou l'équipe. Le nombre de juge demandé au club peut diminuer, en fonction du nombre de gymnastes/équipes restant engagés et de la réglementation technique de la discipline.
- Si le forfait est déclaré après la date de forclusion, les droits d'engagement restent dus et les juges prévus sur l'organigramme doivent être présents lors de la compétition, même si le club n'a pas de gymnastes/équipes sur la compétition. En cas d'absence, l'amende pour absence de juge sera appliquée au club.

- **PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT :**

Avec la transition de la Fédération Française de Gymnastique pour un système d'e-paiement, le fonctionnement pour le paiement des engagements en compétition est modifié. Ce paiement est à effectuer via la plateforme EngaGym, par virement ou carte bancaire.

Les droits d'engagements doivent être réglés avant la date de la compétition pour que les gymnastes puissent y participer.

mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
10-janv.	11-janv.	12-janv.	13-janv.	14-janv.	15-janv.	16-janv.	17-janv.	18-janv.	19-janv.	20-janv.	21-janv.
<b>Date de forclusion</b>	<b>Période de paiement des engagements</b>									<b>Compétition</b>	

- **MUSIQUES :**

Toutes les musiques des enchaînements doivent être transmises sur la plateforme DJGym, via le site FFGym, au plus tard le lundi précédant la compétition.

Ne pas utiliser de caractères spéciaux (accents, points...) afin de limiter les bugs du logiciel. Prévoir une clé USB lors de la compétition avec les musiques et le nom des gymnastes en cas de défaillance.

- **JUGES :**

L'engagement des juges se fait également sur EngaGym, en amont de la compétition. Les organigrammes prévisionnels seront réalisés à l'issue des engagements nominatifs et diffusés aux clubs. Vous devrez alors vous connecter sur Engagym pour réaliser les engagements nominatifs.

- **DOCUMENTS DE REFERENCE :**

Toutes les informations décrites plus haut concerne les spécificités du fonctionnement du Comité Départemental de la Vienne. Pour trouver les règles générales, merci d'utiliser les documents suivants :

- Règlements techniques et lettres FFGym de chaque discipline
- Brochures des programmes
- Brochures régionales (GAF et GR)
- Notes aux clubs et webinaire du Comité Régional Nouvelle Aquitaine

IBAN pour régler les droits d'engagements :



**ENGAGEMENTS EN COMPETITION**

Départementale	Régionale	Nationale
IBAN CDGym 86	IBAN Comité Régional Nouvelle-Aquitaine	IBAN FFGym Engagements

---

**LISTES DES IBAN**

- IBAN CDGym 86  
FR76 1027 8364 0700 0118 5140 153
- IBAN Comité Régional Nouvelle-Aquitaine  
FR76 1558 9335 3906 9455 9954 324
- IBAN INF FFGym  
FR76 1027 8060 7600 0205 1640 121
- IBAN FFGym Licences  
FR76 3000 4029 9900 0102 9448 273
- IBAN FFGym Engagements  
FR76 1027 8060 7600 0204 7810 646

Vous pouvez contacter le Comité Départemental pour toutes vos questions ou remarques à l'adresse mail [cd.vienne@ffgym.com](mailto:cd.vienne@ffgym.com)

A bientôt sur les plateau de compétition !